

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT SÉNÉGAL
(MCA-SENEGAL)



Plan de Suivi et d'Évaluation Post-Compact



Révision N° 01/2015
Document Principal et Annexes

Avec l'appui du :



N° REVISION:	N1
DATE:	
DATED'APPROBATION PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE	
DATED'APPROBATION PAR MCC	

TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE	4
ABREVIATIONS	5
1. PRESENTATION GENERALE DU PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION POST-COMPACT	6
1.1. INTRODUCTION.....	6
1.2. LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROGRAMME	6
1.2.1. <i>Projet de Réhabilitation des Routes</i>	7
1.2.2. <i>Projet d'Irrigation et de Gestion des Ressources en Eau</i>	8
1.3. IMPACTS ECONOMIQUES DES PROJETS	9
1.4. BENEFICIAIRES DU PROGRAMME.....	10
2. COMPOSANTE SUIVI	11
2.1. STRATEGIE DE SUIVI	11
2.1.1. <i>Objectifs et organisation</i>	11
2.1.2. <i>Indicateurs de Performance</i>	11
2.2. REVUE DE LA QUALITE DES DONNEES.....	13
2.3. EXIGENCES RELATIVES AUX RAPPORTS.....	13
2.3.1. <i>Rapport Annuel Post-Compact</i>	13
3. COMPOSANTE EVALUATION.....	15
3.1. STRATEGIE D'EVALUATION	15
3.2. PLANS SPECIFIQUES DES EVALUATIONS	15
3.2.1. <i>Évaluation d'impact</i>	16
4. GESTION ET ADMINISTRATION DU SUIVI-EVALUATION.....	19
4.1. RESPONSABILITES	19
4.1.1. <i>Système de diffusion du SE</i>	19
4.1.2. <i>Stratégie de communication du Suivi-Evaluation Post-Compact</i>	19
5. BUDGET DU S&E.....	20
6. ANNEXES	22
6.1. ANNEXE I : GLOSSAIRE	22
6.2. ANNEXE II : LOGIQUE DU PROGRAMME	25
6.2.1. <i>Logique du Projet d'Irrigation et Gestion des Ressources en Eau</i>	25
6.2.2. <i>Logique du Projet de réhabilitation des Routes</i>	26
6.3. ANNEXE III : ANALYSE DES PARTIES PRENANTES DU SUIVI-EVALUATION POST-COMPACT.....	27
6.4. ANNEXE V : VALEURS CIBLES DES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	29
6.5. ANNEXE VIII : CANEVAS DES RAPPORTS ANNUEL	31
6.5.1. <i>Canevas du Rapport Annuel</i>	31
6.6. ANNEXE IX : POINTS FOCaux DU SUIVI-EVALUATION POST COMPACT	32

Liste des tableaux

TABLEAU N° 1 :	TRAFIC SUR LES SECTIONS DE ROUTES A REHABILITER PAR LE COMPACT	8
TABLEAU N° 2 :	OBJECTIFS DU PROJET IWRM.....	9
TABLEAU N° 3 :	RESULTATS DE L'ANALYSE ECONOMIQUE DES PROJETS DU MCA-SENEGAL	9
TABLEAU N° 4 :	ESTIMATION DES BENEFICIAIRES DU PROGRAMME.....	10
TABLEAU N° 5 :	INDICATEURS DE BUT, D'OBJECTIFS, ET DE RESULTATS POST-COMPACT DU COMPACT	12
TABLEAU N° 6 :	CALENDRIER DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	14 13

PREAMBULE

Le présent Plan de Suivi et d'Évaluation (PSE) Post-Compact :

- ❖ fait partie du plan d'action défini dans le Compact signé le 16 septembre 2009 entre les États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de la Millennium Challenge Corporation (MCC), une institution publique du Gouvernement des États-Unis, et le Sénégal, agissant par l'intermédiaire de son gouvernement ;
- ❖ et est un guide pour le suivi et la durabilité des investissements de MCC ;
- ❖ est régi par les principes prévus par les Procédures de Suivi et d'Évaluation des Compacts et des Programmes de seuil (MCC M & E Policy) ;
- ❖ conformément au plan de clôture, le PSE post compact conçu permettra d'observer la durabilité des impacts obtenus dans le cadre du compact. Ce plan décrira les futures activités liées au suivi et à l'évaluation, identifiera les individus et les entités qui vont prendre en charge ces activités et fournira le cadre budgétaire des prochaines activités de suivi-évaluation qui sera tiré aussi bien des ressources de MCC que des ressources du pays.

Le plan de S&E est considéré comme un document contraignant dont le non-respect de ses dispositions pourrait être considéré comme une entorse à l'accord entre MCC et le Gouvernement du Sénégal.

ABREVIATIONS

AGEROUTE :	Agence de Gestion des Routes
ANSD :	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AO :	Appel d'Offres
BLS :	Baseline Study
BM :	Banque Mondiale
CA/MCA-S :	Cellule d'Appui au Millennium Challenge Account Sénégal
CCR :	Rapport d'Achèvement du Compact (Compact Completion Report CCR)
CS :	Conseil de Surveillance (MCA)
DAF :	Direction Administrative et Financière (MCA)
DC :	Direction de la Communication (MCA)
DEEC :	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DFRI :	Direction du Foncier et des Réformes Institutionnelles (MCA)
DG :	Directeur Général (MCA)
DGA :	Directeur Général Adjoint (MCA)
DSE :	Direction Suivi et Evaluation (MCA)
DSRP :	Document de Stratégie pour la croissance et la Réduction de la Pauvreté
ERR :	Taux de Rentabilité Economique / Economic Rate of Return
ESA :	Direction de l'Evaluation d'Impact Environnement et Social (MCA)
GTZ :	Coopération Technique Allemande
IEA :	Implementing Entity Agreement / Accord d'Entité de mise en œuvre
ITT :	Tableaux de Suivi des Indicateurs (Indicator Tracking Tables)
JICA :	Agence de Coopération Internationale du Japon
LOASP :	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
MCA-S :	Millennium Challenge Account Sénégal
MCC :	Millennium Challenge Corporation
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAR/RAP :	Plan d'Action et de Réinstallation / Resettlement Action Plan
PCAR :	Rapport d'Evaluation Post - Achèvement (Post-Completion Assessment Report PCAR)
PDRG :	Plan de développement de Rive Gauche du Fleuve Sénégal
PIGRE :	Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau
PM :	Primature
PNAR :	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PRR :	Projet de Réhabilitation des Routes
PSE :	Plan de Suivi et d'Evaluation
RAA :	Rapport Annuel d'Avancement
RTA :	Rapport Trimestriel d'Avancement
S&E :	Suivi & Evaluation
SAED :	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED)
SIG :	Système d'Information Géographique
UE :	Union Européenne
UGP/PMU :	Unité de Gestion du Projet / Project Management Unit

1. PRESENTATION GENERALE DU PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION POST-COMPACT

1.1. Introduction

1. Le suivi et l'évaluation dans le cadre du Compact est une fonction essentielle pour la réussite du programme dans le cadre d'une approche axée sur les résultats. Ce sont des outils d'aide à la prise de décisions aux différents niveaux de suivi, de supervision, de surveillance et d'exécution du MCA-Sénégal y compris dans le post-Compact.
2. Le plan de suivi et d'évaluation (PSE) Post-Compact, vise à définir l'organisation et le fonctionnement de cette fonction en vue de faciliter les missions de suivi et d'évaluation post-Compact.
3. Le plan de suivi et d'évaluation Post-Compact décrit (i) comment les objectifs et indicateurs de performance seront suivis et mesurés, et (ii) comment les évaluations seront conduites. Il est élaboré sur la base de l'Annexe III du Compact qui décrit l'approche et les méthodes de suivi et d'évaluation préconisées pour la gestion des fonds du Millennium Challenge Corporation (MCC).
4. Le Plan de Suivi & Evaluation Post-Compact du MCA-Sénégal :
 - détaille les modalités de suivi post-Compact à travers des tableaux d'indicateurs de performance du programme et des différents projets et une stratégie de collecte et de contrôle de la qualité des données
 - décrit les besoins en information de S&E sur les projets que le gouvernement doit fournir aux différentes parties prenantes ;
 - sert d'outil de suivi au MCC, au Comité des Parties Prenantes du MCA-Sénégal et aux autres parties prenantes en vue de faciliter le suivi-évaluation des projets pendant la période post-Compact ;
 - sert de guide pour la mesure progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs et cibles pendant les trois années post-Compact.
5. Le Plan de Suivi et d'Évaluation Post-Compact repose sur les principes :
 - de participation et de responsabilisation de l'ensemble des parties prenantes, y compris les femmes et les autres groupes vulnérables, au processus de suivi et d'évaluation du programme à savoir dans la collecte, le traitement et l'analyse des données ;
 - d'articulation avec l'évaluation par l'intégration d'indicateurs de performance listés dans les documents de référence et d'indicateurs communs retenus par le MCC ;
 - de diversité de la nature des indicateurs : indicateurs quantitatifs et indicateurs qualitatifs ;
 - de faire-faire en déléguant un certain nombre de tâches à des consultants ou à des partenaires d'exécution ;
 - de fiabilité et de fidélité des données et des situations retransmises dans les Tableaux de Suivi des Indicateurs ⁽¹⁾
 - de disponibilité et de transparence dans la communication des données sur les résultats sur le site web du MCA-Sénégal.

1.2. Logique d'intervention du Programme

6. Le 16 septembre 2009, Les Etats-Unis d'Amérique par l'intermédiaire du Millennium Challenge Corporation (MCC) et le Gouvernement de la République du Sénégal ont signé un contrat "Compact" dont l'objectif est de réduire la pauvreté par la croissance économique.
7. Aux termes de cet accord, le MCC accorde au Gouvernement du Sénégal agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account Sénégal (MCA-Sénégal), un programme de financement d'un montant maximum de cinq cent quarante millions de dollars américains (US \$ 540 millions, environ 270 milliards FCFA) pour mettre en œuvre le Compact ⁽²⁾ pendant une période de cinq ans.
8. Avec une population d'environ 12 millions d'habitants, le Sénégal est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, à l'Ouest par l'Océan Atlantique et au Sud par la Guinée, la Guinée-Bissau et l'enclave de la Gambie qui traverse le centre et isole la région naturelle de la Casamance du reste du territoire. La République du Sénégal a été déclarée éligible à l'aide MCC en 2004.

¹ A l'aide des Indicator Tracking Tables (ITT)

² Cf. Annexe II : Logique du Projet de Réhabilitation des Routes

9. Durant la période février - juillet 2008 et à l'issue de larges consultations menées par le Gouvernement sur l'analyse des contraintes économiques, le Programme MCA-Sénégal a décidé de mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté au nord (dans la vallée du Fleuve Sénégal) et au Sud (dans la Casamance) du Sénégal.
10. Les zones nord et sud ont été choisies dans le but de favoriser la croissance économique dans ces régions, d'accroître la sécurité alimentaire du Sénégal en exploitant le potentiel agricole de ces zones et de favoriser la pénétration au marché sous-régional. La vallée du Fleuve Sénégal, comme la Casamance, est riche en production agricole, en particulier le riz, l'aliment de base de la population sénégalaise.
11. La zone nord, très favorable à l'irrigation intensive, fait face à la faiblesse des superficies emblavées et des rendements agricoles en raison de la faible capacité des infrastructures d'irrigation et de drainage existantes (disponibilité insuffisante d'eau, salinité accrue des terres par défaut de drainage).
12. Malgré un potentiel de développement économique jugé très important, la région naturelle de la Casamance est l'une des régions les plus pauvres du Sénégal. La mise en valeur de ce potentiel de développement économique caractérisé par la richesse des ressources naturelles et l'importance de la production agricole, pourrait contribuer significativement à la croissance et la sécurité alimentaire au niveau national. La contrainte principale à la mise en valeur de ce potentiel est la faiblesse du réseau routier qui limite l'exportation à l'échelle nationale ou régionale des biens et services produits dans la région.
13. Cf. Annexe 2 : Logiques Programmes du Projet IWRM et du Projet Réhabilitation des Routes.

1.2.1. *Projet de Réhabilitation des Routes*

14. Le Projet Réhabilitation des Routes (PRR) vise à accroître l'accès des bénéficiaires aux marchés nationaux et internationaux grâce à l'amélioration de la qualité des routes et la réduction des temps de Voyage et des coûts ⁽³⁾.
15. Le PRR a concerné les routes nationales n° 2 ("RN2") dans le nord et n° 6 ("RN6") dans le sud considérées comme des priorités dans le secteur routier. Elles devraient contribuer à faciliter le transport des produits manufacturés, des minéraux et des produits agricoles et aussi à encourager le tourisme.
16. Le PRR consistait à :
- La réhabilitation (renforcement, élargissement et remplacement des structures associées) de la route nationale 2 sur 120 km de Richard-Toll à Ndïoum et de la route nationale 6 sur 256 km de Ziguinchor à Kounkané ;
 - La mise en œuvre de mesures d'atténuation environnementales et sociales qui comprennent (i) l'élaboration de plans de reboisement communautaires ; (ii) la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation sur le HIV/SIDA ; (iii) la réinstallation ou recasement des familles qui seront affectées par les travaux de réhabilitation ; (iv) la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation environnementale des communautés ; (v) le suivi environnemental ; (vi) la réalisation de plantation d'alignement ; (vii) la construction / déplacement de marchés hebdomadaires ; (viii) l'appui à la valorisation du bois issu de déboisement par les communautés et (xi) une stratégie de discrimination positive à l'égard des femmes lors des recrutements dans les travaux des infrastructures. I
17. La RN2 constitue la principale route de transport et d'exportation de produits de périmètres irrigués le long du fleuve Sénégal. C'est aussi une route de liaison stratégique avec la Mauritanie et le Mali.
18. La RN6 relie le Sénégal avec la Guinée Bissau, la Guinée (Conakry) et le Mali. La RN6 est aussi une route stratégique qui permet le transport des produits agricoles locaux et autres biens et services de la Casamance vers les autres villes du Sénégal, sans avoir à voyager à travers la Gambie. La RN6 constitue le seul accès terrestre national de et vers la Casamance. La réhabilitation de ces RN devrait stimuler le trafic interne et transfrontalier et faciliter le commerce en rendant fiable l'accès durant toute l'année.
19. Selon le compact, la RN2 devrait bénéficier à quelque 21.000 ménages ou 250.000 personnes au cours des 20 prochaines années. À l'heure actuelle, il y a environ 9.290 ménages, soit 111.500 personnes résidant dans un rayon de 5km de part et d'autre sur le long de la RN2.
20. Selon le compact, la RN6 aurait une incidence sur certaines 102.000 ménages, soit environ 1,1 million de personnes au cours des 20 prochaines années. À l'heure actuelle il y a une population d'environ 44.000 ménages, soit 474.000 personnes le long de la route.

³ Environ 99% des marchandises produites au Sénégal sont transportées par les routes, et 95% de voyages nationaux sont effectués par la route.

21. Les résultats attendus sur le trafic sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau N° 1 : Trafic sur les sections de routes à réhabiliter par le Compact⁴

Sections	2009 (*)	Résultats de 2012 (**)	Cibles en 2015 (*)
RN2 Richard-Toll - Ndioum	870	1029	1240
RN6 Lot 1 Ziguinchor - Tanaff	540	181	680
RN6 Lot 2 Tanaff - Kolda	820	23	1490
RN6 Lot 3 Kolda - Vélingara	1200	716	1850

N.B. : (*) : Objectifs et valeur de référence fixés dans les Compact.

(**) : Résultats de l'étude de comptage effectuée en 2012 par l'AGEROUTE

1.2.2. *Projet d'Irrigation et de Gestion des Ressources en Eau*

22. La Vallée du Fleuve Sénégal bénéficie d'un environnement favorable à l'irrigation intensive :

- longue tradition d'irrigation dans la vallée de plus de 30 ans ;
- disponibilité accrue de l'eau pour l'irrigation ;
- soutien du Gouvernement, de la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED), d'institutions bancaires comme la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) et de bailleurs de fonds (Banque Mondiale, JICA, Coopération française, GTZ, BAD, BADEA, Fonds Koweïtiens, etc. ;
- capacités des associations d'agriculteurs renforcées en gestion des systèmes d'irrigation.

23. L'exploitation optimale du potentiel de production agricole de la vallée pourrait fournir une part importante des besoins nationaux en produits agricoles, notamment pour le riz, compte non tenues des améliorations qui sont encore nécessaires le long de la chaîne de valeur. Cependant, différentes contraintes avaient conduit à l'abandon de milliers d'hectares de terres. Cette situation due à la faiblesse des rendements agricoles était imputable en grande partie à la faible disponibilité de l'eau d'irrigation, à l'absence d'un système de drainage approprié et de son corollaire, à savoir la salinité du sol.

24. Le Projet d'Irrigation et de Gestion des Ressources en Eau est une contribution à la stratégie de réduction de la pauvreté et de développement agricole dans la Vallée. Il poursuit l'objectif d'accroître la productivité du secteur agricole par (1) l'augmentation de l'intensité culturale, (2) l'augmentation des productions agricoles et des revenus agricoles, (3) l'augmentation des investissements dans le secteur agricole, (4) l'amélioration de la gouvernance locale des ressources foncières (5). Le projet est composé de 3 activités : « activité Delta », « activité Podor » et « activité foncière ».

25. L'activité de sécurisation foncière a eu pour but de prévoir ou de maintenir un environnement d'occupation des terres propice pour l'ensemble des bénéficiaires directement concernés par le projet en leur octroyant des titres d'occupation et en mettant à la disposition des collectivités locales des registres et documents fonciers adaptés. Cela devrait contribuer à l'amélioration du niveau des investissements dans la zone. Pour se faire, le projet a appuyé le développement et la mise en œuvre de conditions et de processus efficaces d'allocation des terres pour un accès équitable et sécurisé. Il a procédé au renforcement des capacités techniques des autorités locales par la production d'outils tels que les manuels de procédures mais aussi par le biais de la communication et de la formation sur la gestion des terres. Ce processus a facilité l'allocation et la formalisation des droits d'utilisation des terres conformément à la législation actuelle et a contribué à la réduction considérable des conflits fonciers dans la zone du programme

26. Selon le Compact, le Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau va bénéficier aux ménages exploitant des périmètres, aux propriétaires ou actionnaires des entreprises agricoles et aux ménages travaillant dans les fermes agricoles. Le nombre total de bénéficiaires est estimé à environ 22.390 ménages, soit 268.700 personnes, dont 52% sont constituées de femmes. On estime que le plein développement des périmètres irrigués ciblés par le projet fournira de l'emploi pour environ 9.000 ménages (avantages résultant pour environ 105.000 personnes).

27. Les principaux résultats attendus du projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau sont présentés dans le tableau ci-dessous :

⁴ Données enquêtes OD et comptage

⁵ Cf. Annexe II : logique du Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau

Tableau N° 2 : Objectifs du Projet IWRM

Indicateurs	2009 (*)	2012 (**)	Cibles en 2015 (***)	Cibles à Long Terme (***)
Production de riz paddy (tonnes)	55.000	101.000	111.000	277.000
Production de Tomate (tonnes)	10.500	21.000	35.500	115.000
Production d'Oignon (tonnes)	5.000	10.900	40.000	130.000
Intensité Culturelle Delta	0,6	0,6	1,5	1,6
Intensité Culturelle Ngalenka	0,0	0,2	1,2	2

N.B. : (*) : Valeur de référence indiquées dans le Compact.
 (**): Résultats de Campagne Agricole SAED
 (***) : Cibles fixées dans la présente version du Plan S&E révisé

1.3. Impacts économiques des Projets

28. Les projets mis en œuvre dans le cadre du Programme MCA-Sénégal visent des taux de rentabilité économique revus compris entre 2% et 11% calculés sur une période de 20 ans. Les bénéfices générés par les différents projets devraient profiter surtout :

- aux quintiles 2 (<\$2 par jour) et 3 (de \$2 à \$4 par jour) pour le projet de réhabilitation des RN 2 et 6 ;
- aux quintiles 1 (<\$1.25 par jour), 2 (<\$2 par jour) et 3 (de \$2 à \$4 par jour) pour les activités dans le Ngalenka, et ;
- aux quintiles 2 (<\$2 par jour), 3 (de \$2 à \$4 par jour) et 4 (>\$4 par jour) pour les activités dans le Delta⁶.

Tableau N° 3 : Résultats de l'analyse économique des projets du MCA-Sénégal

Activités	TRE Original (ERR) (*)	Date du TRE original	TRE courant revu	Date du TRE courant revu
Réhabilitation RN#6	11%	Année 2009	-6 - 2%	Mai 2014
Réhabilitation RN#2	11%	Année 2009	2 - 6%	Nov. 2012
Irrigation et Gestion des Ressources en Eau	16%	Année 2009	10-11%	Mars 2013

N.B. : (*) TRI intégrant les coûts de gestion du Compact. TRE : Taux de Rentabilité Economique
 Sources : Economic Analysis du MCC, 2009, 2012 et 2013. Cf. <http://www.mcc.gov/pages/countries/err/senegal-compact>
 ou www.mcasenegal.org

⁶ Voir l'étude sur les bénéficiaires.

1.4. Bénéficiaires du Programme

29. Le but du Compact MCA-Sénégal est de contribuer à la réduction de la pauvreté au Sénégal par la croissance économique. L'objectif du programme (7) est de permettre l'amélioration de la productivité agricole et l'accès aux marchés et aux services grâce à des investissements au niveau des infrastructures structurantes dans les secteurs des routes et l'irrigation à travers deux grands projets :

- ↳ Le Projet de Réhabilitation des routes nationales 2 et 6 dont l'objectif est d'accroître l'accès aux marchés et aux services en vue de réduire les durées de transport et les coûts.
- ↳ Le Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau qui poursuit l'objectif d'accroître la productivité du secteur agricole par l'extension et l'amélioration de la qualité du système d'irrigation dans le Nord du Sénégal.

30. Selon le Compact, le nombre de bénéficiaires directs du programme est estimé à environ 1,66 million de personnes à l'horizon 2029, soit environ 138.600 ménages dont 1,1 million dans la région naturelle de la Casamance⁽⁸⁾. Dans cette zone, les bénéficiaires directs proviennent en majorité des ménages vivant avec moins de \$US 2 par personne et par jour dont 42% en dessous du taux de \$US 1,25 par personne et par jour, ou moins. Dans la zone nord, environ 45% des bénéficiaires directs sont des ménages vivant avec moins de \$US 2 par personne et par jour dont 25% avec moins de \$US 1,25.

31. Le programme générera des prestations directes aux bénéficiaires dont environ 38% à ceux de la région naturelle de Casamance et 62% à ceux de la Vallée du fleuve Sénégal. A terme, le programme serait une contribution importante pour le développement de la Casamance en facilitant les futurs investissements dans la région (effet de levier). Cf. tableau ci-dessous.

Tableau N° 4 : Estimation des Bénéficiaires du Programme

Projets	Nombre estimé de bénéficiaires	Nombre estimé de ménages bénéficiaires
Projet Réhabilitation des Routes	1.350.000 personnes	123.000 ménages
Projet Irrigation et Gestion Ressources en Eau	260.000 personnes	22.390 ménages
TOTAL	1.550.000 personnes (*)	138.600 ménages (*)

N.B. : (*) : Certains ménages dans la Zone Nord seront bénéficiaires des projets Routes et Irrigation.

⁷ Cf. Senegal Compact, Annexe 1

⁸ Source : Senegal Compact, Annex 1-2. Certaines populations de la Zone Nord sont aussi bénéficiaires des 2 projets Irrigation et Routes

2. COMPOSANTE SUIVI

2.1. Stratégie de Suivi

32. La Composante Suivi du PSE Post-Compact a pour objectif de :

- mesurer, par le biais d'indicateurs de performance ("fonction Suivi du Programme"), les résultats et la performance du Programme pendant et après sa mise en œuvre afin de s'assurer que les objectifs et les gains économiques attendus seront réalisés, et ;
- de suivre les résultats et le niveau de réalisation des indicateurs de performance du MCA-Sénégal tels que définis par les différents accords et permettant de rendre compte de la réalisation (ou non) des objectifs assignés au programme à l'aide des ITT.

2.1.1. Objectifs et organisation

33. Le Suivi des résultats post-Compact du Programme a pour objectif de suivre les résultats et le niveau de réalisation des indicateurs de performance tels que définis par les différents accords et permettant de rendre compte de la réalisation (ou non) des objectifs assignés au programme.

34. Les principales parties prenantes du SE post-Compact :

- Les décideurs : Gouvernement du Sénégal et Millennium Challenge Corporation
- Les partenaires d'exécution : les partenaires d'exécution (SAED et AGEROUTE);
- Les partenaires : autres acteurs du développement, autorités locales et administratives, etc.
- Les bénéficiaires : bénéficiaires directs, le grand public et la Presse.

35. Les rôles des principaux acteurs impliqués dans le fonctionnement du plan de suivi-évaluation post-Compact sont :

- ✚ Les Animateurs du PSE post-Compact: dans ce groupe d'acteurs (qui alimentent et animent le PSE), on retrouve les points focaux de SAED et AGEROUTE et le point focal de MCC et la Cellule d'Appui au MCA-Sénégal ;
- ✚ Les Utilisateurs de 1er niveau (premiers utilisateurs des informations du dispositif de SE) : ce groupe comprend le MCC, la Primature (Cellule d'Appui au MCA- Sénégal) ;
- ✚ Les Utilisateurs de deuxième niveau : ce groupe comprend les autres partenaires (ANSD, DEEC, etc.), les partenaires de développement intervenant dans les mêmes zones d'intervention que le MCA-Sénégal (Banque Mondiale, Union Européenne, USAID, GTZ, JICA, etc.), les projets et programmes partenaires présents dans les mêmes zones, les autorités administratives et locales, les Organisations Professionnelles, les Bénéficiaires directs (ménages et entreprises), etc. ;
- ✚ Les Utilisateurs de troisième niveau : dans ce groupe, on classe les autres bénéficiaires, le Grand Public et la Presse.

36. Le Suivi des résultats et des performances du Programme se fera par le biais d'indicateurs de performance définis par les accords et surtout sur la base de l'Annexe III du Compact.

2.1.2. Indicateurs de Performance

37. Le Programme a été suivi pendant les cinq années du Compact à l'aide d'indicateurs de performance.⁽⁹⁾ Les trois prochaines années serviront à mesurer les effets de long-terme et aussi la durabilité.

38. Le document 2 "Mémoire PSE Post Compact/2015" présente les indicateurs des résultats et de durabilité retenus pour la mesure des progrès du Compact avec des valeurs de références et valeurs cibles.

39. Cf. Annexe V sur les valeurs cibles des indicateurs de performance de MCA-S.

40. Pour chaque indicateur de performance, il est défini une valeur de référence, une valeur cible, la méthodologie et la fréquence de collecte de données ainsi que le responsable de collecte. Cf. Mémoire PSE Post-Compact/2015 sur la définition des indicateurs de performance.

41. Ces indicateurs permettent de suivre la performance du Programme pendant la période post-Compact, de s'assurer que les objectifs et les gains économiques attendus seront réalisés.

⁹ Cf. Annexe III, Description of the Monitoring and Evaluation Plan, Senegal Compact

42. Pour chaque indicateur, il est élaboré une fiche d'indicateur afin de faciliter sa collecte, son suivi et son exploitation. Cf. Cf. Mémoire PSE Post-Compact/2015.

43. La fiche d'indicateur fournit pour chaque indicateur :

- la définition et la spécificité ;
- la provenance (ou source) des données ;
- la périodicité de collecte et les utilisateurs des résultats ;
- les valeurs de référence et les cibles par période, et ;
- les analyses et commentaires des performances réalisées.

44. Le tableau ci-dessous présente la liste des indicateurs post-Compact.

Tableau N° 5 : Indicateurs de but, d'objectifs, et de résultats post-Compact du Compact

Niveau	Indicateur (Code et nom)	Unités	Désagrégation des données par ...			
			Sexe	Age	Revenu	Localités/Typ de Projet
PROGRAMME						
But	Indicateur P1. : Taux de variation des revenus nets des bénéficiaires tirés du projet Irrigation	%	OUI	NON	OUI	NON
But	Indicateur P.2. : Variation du coût d'exploitation des véhicules par kilomètre de voyage sur la RN#2	US\$	NON	NON	NON	NON
But	Indicateur P3. Variation du coût d'exploitation des véhicules par kilomètre de voyage sur la RN#6	US\$	NON	NON	NON	NON
PROJET IRRIGATION ET GESTION DES RESSOURCES EN EAU						
Effet	Indicateur IWRM.1. : Production de riz paddy irrigué (Delta et Ngalenka)	Tonnes	NON	NON	NON	OUI
Effet	Indicateur IWRM.2. : Production de tomate (Delta et Ngalenka)	Tonnes	NON	NON	NON	OUI
Effet	Indicateur IWRM.3. : Production d'oignons (Delta et Ngalenka)	Tonnes	NON	NON	NON	OUI
Effet	Indicateur IWRM.4. : Intensité culturale (Delta)	Pourcentage	NON	NON	NON	NON
Effet	Indicateur IWRM.5. : Intensité culturale (Ngalenka)	Pourcentage	NON	NON	NON	NON
Effet	Indicateur IWRM.6.: Superficie totale des terres avec une infrastructure d'irrigation améliorée (aménagée) (Delta et Ngalenka)	Ha	NON	NON	NON	OUI
Effet	Indicateur IWRM.7. : Superficie de terre sous production selon les saisons (Delta et Ngalenka)	Ha	NON	NON	NON	OUI
Effet	Indicateur IWRM.8. : Débit total mesuré (Q) aux ouvrages de Ronkh et G	Rate	NON	NON	NON	NON
Effet	Indicateur IWRM.9. : Nombre d'hectares formalisés (ayant un titre d'affectation et enregistré)	Ha	NON	NON	NON	OUI
Effet	Indicateur IWRM.10. : Pourcentage de conflits fonciers résolus	%	NON	NON	NON	OUI
Produit	Indicateur IWRM.11. : Nombre de conflits fonciers résolus	Nombre	NON	NON	NON	OUI
Produit	Indicateur IWRM.12. : Nombre de parcelles corrigées ou incorporées dans le système d'information foncière	Parcelles	NON	NON	NON	OUI
Produit	Indicateur IWRM.13. : Nombre de droits fonciers ¹⁰ formalisés	Nombre	NON	NON	NON	OUI
Produit	Indicateur IWRM.14. : Nombre de comités et commissions de gestion des terres et de règlement de conflits ou de médiation mis en place ou améliorés	Nombre	NON	NON	NON	OUI
PROJET REHABILITATION DES ROUTES						
Effet	Indicateur RRP.1. : Trafic moyen journalier annuel (TMJA) Richard-Toll – Ndioum	Nombre	NON	NON	NON	NON
Effet	Indicateur RRP.2.: Trafic moyen journalier annuel (TMJA) Ziguinchor – Tanaff	Nombre	NON	NON	NON	NON
Effet	Indicateur RRP.3.: Trafic moyen journalier annuel (TMJA) Tanaff – Kolda	Nombre	NON	NON	NON	NON

¹⁰ Cet indicateur se rapporte aux ménages, entreprises et entités légales disposant de droits fonciers formalisés.

Niveau	Indicateur (Code et nom)	Unités	Désagrégation des données par ...			
			Sexe	Age	Revenu	Localités/Typ de Projet
Effet	Indicateur RRP.4.: Trafic moyen journalier annuel (TMJA) Kolda – Kounkané	Nombre	NON	NON	NON	NON
Effet	Indicateur RRP.5. : Taux de variation de la durée des voyages sur la RN#2	%	NON	NON	NON	NON
Effet	Indicateur RRP.6. : Taux de variation de la durée des voyages sur la RN#6	%	NON	NON	NON	NON
Effet	Indicateur RRP.7. : Rugosité sur la RN#2	m/km	NON	NON	NON	NON
Effet	Indicateur RRP.8. : Rugosité sur la RN#6	m/km	NON	NON	NON	NON
Effet	Indicateur RRP.9. : Nombre de morts suite aux accidents de la circulation	Nombre	OUI	NON	NON	OUI
Produit	Indicateur RRP.10. : Kilomètres de routes réhabilitées sur la RN#6	Km	NON	NON	NON	NON
Jalon	Indicateur RRP.11 : Kilomètres de routes achevées	Km	NON	NON	NON	OUI

2.2. Revue de la Qualité des Données

45. Afin d'assurer l'exactitude, l'objectivité et la fiabilité des données utilisées pour mesurer la performance du MCA-Sénégal ainsi que des sources et méthodes de collecte des données sur les indicateurs de performance, le PSE Post Compact intègre une stratégie d'évaluation et de gestion de la qualité des données. Cette stratégie définit de manière précise les responsabilités de chaque entité impliquée dans la collecte de données et la gestion de l'information.

46. La Revue de la Qualité des Données a été conduite conformément aux procédures et exigences décrite par les Procédures de MCC (11). La stratégie a consisté à adopter et à mettre en œuvre un calendrier d'évaluations internes et externes de la qualité des données, effectué avec l'appui de consultants indépendants. C'est un processus qui requiert d'assurer la qualité à chaque niveau tout au long de la chaîne.

47. Les objectifs de la Revue de la Qualité des Données étaient d'évaluer la conformité des données de suivi – évaluation avec les normes définies par les procédures de SE de la MCC. Ainsi, les données ont été auditées sur la base des critères suivants :

- Validité : les données représentent-elles le résultat désiré de façon satisfaisante?
- Fiabilité : les procédures de collecte des données sont-elles stables et consistantes dans le temps
- Opportunité : les données sont-elles actuelles et fréquemment collectées?
- Précision : les données ont-elles une marge d'erreur acceptable?
- Intégrité : les données sont-elles exemptes de manipulations?
- Adéquation : dans quelle mesure les indicateurs caractérisent pleinement les résultats?
- Praticabilité : les données sont-elles actuelles et fréquemment collectées?

48. Les principales sources de données dans le SE Post Compact sont :

- (i) les enquêtes (Ménages et Entreprises, sur les routes, etc.) ;
- (ii) Les Organisations bénéficiaires et les Privés de la zone d'intervention
- (iii) les consultants chargés de mener des études pour le compte du MCC ;
- (iv) les partenaires (ANSD, SAED, AGEROUTE, Partenaires au développement intervenant dans les mêmes zones, autres sources).
- (v) etc.

49. La SAED et l'AGEROUTE sont responsables, chacune en ce qui les concerne, de la qualité des données fournies. Elles veillent à ce que les procédures de collecte des données ne comportent pas de risque sur la qualité des données et qu'elles respectent les conditions de base et les déterminants de la qualité.

2.3. Exigences relatives aux Rapports

2.3.1. Rapport Annuel Post-Compact

¹¹ Cf. "ME Policy" et "Politique de Prévention, de Détection de la Fraude et de la Corruption dans le Fonctionnement du MCC". www.mcc.gov.

50. Le Rapport Annuel Post-Compact va décrire :

- Les activités mise en œuvre par le gouvernement en continuation du Compact et le niveau d'achèvement des travaux et aussi des activités supplémentaires ;
- L'ITT annuel.

51. Le Rapport Annuel Post-Compact sera une compilation des rapports annuels de la SAED et de l'AGEROUTE et sera élaboré par la Cellule d'appui au MCA-Sénégal ou l'entité désignée par la Primature à cet effet. Le rapport doit être soumis avant le 31 mars des trois premières années post compact.

52. Le rapport annuel doit être soumis à MCC par e-mail au Vice-Président du Department of Compact Operations (DCO) en mettant en copie l'Expert en Suivi-Evaluation de MCC (VPOperations@mcc.org). Le sujet du mail doit comporter le nom du pays suivi de Post Compact Reporting et de la période de couverture du rapport. Pour le cas du Sénégal, ce sera, par exemple, « Sénégal Post Compact Reporting Janvier-Décembre 2016 ».

53. Le calendrier de collecte et de traitement des indicateurs est le suivant :

Tableau N° 6 : Calendrier de collecte et de traitement des indicateurs de performance

Fréquence de collecte concernée	Date limite de dépôt	Responsables	Date limite Synthèse	Soumission à MCC
ITT annuel				
▪ Année # 0: Octobre – Décembre 2015	10 Janvier 2016	Direction M&E	15 Janvier 2016	20 Janvier 2016
▪ Année # 1 : Janvier – Décembre 2016	20 Janvier 2017	CGS en rapport avec la SAED et l'AGEROUTE	31 Janvier 2017	31 mars 2017
▪ Année # 2: Janvier – Décembre 2017	20 Janvier 2018		31 Janvier 2018	31 mars 2018
▪ Année # 3: Janvier – Décembre 2018	20 Janvier 2019		31 Janvier 2019	31 mars 2019

3. COMPOSANTE EVALUATION

3.1. Stratégie d'Évaluation

54. L'évaluation est une composante essentielle du Programme MCA-Sénégal et constitue un axe majeur de l'approche du MCC. Cette approche intègre des méthodologies spécifiques pouvant fournir des indications sur les impacts des programmes mis en œuvre et attribuables aux interventions des projets financés.
55. La Composante Evaluation du PSE post-Compact a pour objectifs :
- d'analyser de manière rétrospective (évaluation récapitulative) les résultats atteints à la lumière des effets attendus et de déterminer si ces résultats sont attribuables aux interventions ;
 - d'évaluer l'impact des projets du MCA-Sénégal sur les bénéficiaires, y compris sur les groupes vulnérables qui pourraient avoir moins d'accès aux bénéfices sur les activités du programme ;
 - d'analyser de manière formative (évaluation formative pour l'équipe du MCA-Sénégal) les résultats des différents projets mis en œuvre de manière à améliorer leur exécution et d'atteindre les objectifs fixés par le Compact
56. La stratégie d'évaluation est basée sur des modèles scientifiques qui assurent les avantages de la neutralité, de l'exactitude, de l'objectivité et de la validité des informations. Les méthodologies d'évaluation sont sélectionnées compte tenu de l'évaluation de ces critères et de leurs coûts.
57. Les activités de la composante évaluation pendant la période post-Compact devraient être axées sur les évaluations indépendantes d'impact.
58. Les évaluations devront également analyser les différences dans l'impact du projet par sexe, âge et revenu.
59. Chaque évaluation sera basée sur des méthodes statistiques, utilisant des données déjà collectées à travers des enquêtes menées par des consultants recrutés par MCA, mais aussi avec les données collectées par les consultants recrutés par MCC pendant la période post-Compact.
60. La collaboration entre l'équipe du Suivi-évaluation de MCA-Sénégal, MCC, et les équipes de l'évaluation d'impact vont continuer avec les équipes de suivi-évaluation post-Compact (SAED, AGEROUTE, la Cellule d'appui au MCA ou toute entité désignée par la Primature).

3.2. Plans spécifiques des évaluations

61. Les activités de la composante évaluation seront axées sur :
- i. Évaluation d'impact : conformément aux procédures en vigueur, il sera conduit une évaluation indépendante de l'impact des projets qui mettra l'accent sur les résultats. Cette évaluation rigoureuse des impacts permettra de mesurer les changements au niveau de l'individu, du ménage ou du bien-être de la communauté découlant de l'intervention des projets Irrigation et Routes. Le MCC est responsable de la sélection d'un ou de plusieurs bureaux d'études indépendants, spécialisés en évaluation d'impact qui seront chargés de concevoir et de mettre en œuvre une évaluation des deux projets.
 - ii. Études spéciales.
62. Cf. Tableau ci-dessus sur les plans spécifiques des évaluations.

Tableau N° 7 :

Sommaire des Plans Spécifiques des Evaluations

Nom de l'évaluation	Enquêtes Concernées	Période de réalisation	Type d'évaluation	Evaluateur	Méthodologie	Date Rapport Final
Évaluation du Projet IWRM	• Enquête de référence du Projet IWRM	Mars 2012 – Janvier 2013	Impact	To Be Determined	Double Difference	Début 2019
	• Enquête intermédiaire du Projet IWRM	• Ngalenka et Delta : Sept-Dec 2016				
	• Enquête final du Projet IWRM	• Ngalenka et Delta : Juin 2017-Mai 2018				
Évaluation du Projet Routes	• Enquête de référence du Projet Routes	Mai - Décembre 2012	Performance	To Be Determined	HDM-4	Fin 2018
	• Enquête Comptage et OD situation initiale	• Septembre 2012				
	• Enquête Comptage et OD	• Sept.-2015				
	• Enquêtes Comptages	• Régulièrement jusqu'au 2018				
	• Enquêtes supplémentaires pour les analyses HDM-4 finaux	• 2018				

3.2.1. Évaluation d'impact

3.2.1.1. Évaluation d'impact du Projet IWRM

63. Il convient de noter que le schéma d'évaluation pour ce projet a été développé en 2011 en relation avec la MCC et son consultant IRIS Center Université de Maryland chargé de l'évaluation. La conception est basée sur l'estimateur des doubles différences avec appariement.

□ La sélection de l'échantillon

64. Etant donné que le processus de sélection des bénéficiaires du Projet IWRM était non-aléatoire, la méthodologie d'échantillonnage pour l'enquête se devait d'identifier et de sélectionner les zones traitées (bénéficiaires des interventions) aussi similaires que possibles aux communautés de contrôle (c'est-à-dire, pour représenter le contrefactuel).

65. La méthodologie proposée est basée sur la méthode des doubles différences (DID) qui compare les changements avant-après les résultats entre les ménages dans les zones d'intervention (groupe de traitement) et les ménages dans les zones de contrôle (groupe de contrôle).

66. L'hypothèse clé de la méthodologie des doubles différences est que les tendances qui se dégagent des résultats entre le groupe de traitement et le groupe de contrôle doivent être similaires. Cependant, si les caractéristiques du groupe de traitement et du groupe de contrôle sont très différentes, une combinaison de la méthode des doubles différences et celle de l'appariement sera utilisée.

67. La démarche combinée des doubles différences - appariement est une combinaison de la méthode des doubles différences et de l'estimateur par appariement pour comparer les changements au niveau des résultats des ménages du groupe de traitement avec les résultats des ménages du groupe de contrôle sur la base des caractéristiques observables.

□ Collecte de données d'enquête

68. Le MCA-Sénégal a signé un Accord d'entité d'exécution avec l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) pour la collecte des données de référence dans les zones d'intervention et de contrôle du projet IWRM. Les données de l'enquête sont recueillies lors de trois passages aussi bien dans le Delta que dans la région de Podor. Les trois enquêtes permettent de recueillir des informations sur les ménages, les réalisations et les résultats des trois saisons:

- contre saison froide (vague 1 de Décembre 2011 à Mars 2012);
- contre saison chaude (vague 2 d'Avril à Juillet 2012); et
- saison humide (vague 3 d'Août à Novembre 2012).

69. Auparavant et pour appliquer la méthode des doubles différences (DID) avec appariement ex-ante, un recensement détaillé pour recueillir un ensemble de variables utilisées pour appairer les ménages de traitement aux ménages de contrôle a été fait.

Sélection des échantillons au niveau des ménages - Delta

70. Le recensement effectué en mars 2012 dans le Delta, dans les départements de Saint-Louis et de Dagana, a identifié un total d'environ 11,600 ménages enquêtés sur la base des critères suivants :

- Age et sexe du chef de ménage ;
- taille du ménage ;
- Nombre de travailleurs de sexe masculin, de sexe féminin ;
- Nombre d'hommes et de femmes travaillant dans l'agriculture ;
- Nombre de femmes travaillant dans l'agriculture ;
- Groupe ethnique
- Niveau d'éducation
- Statut socio-administratif
- Statut des terres du chef de ménage
- Participation à l'OP (organisation paysanne)
- Types de toiture, du plancher, de murs

71. Ces variables ont été utilisées comme variables distinctes dans la sélection de l'échantillon de ménages à interviewer lors des trois passages pour respecter la méthodologie de Double Différence et Appariement.

72. Ainsi, 1637 ménages de traitement et 1637 ménages de contrôle ont été tirés, soit 25% de plus que la taille d'échantillon nécessaire. Pour identifier les ménages de contrôle similaires, la méthode d'appariement communément utilisée "méthode du score de propension" a été utilisée.

Sélection des échantillons - Podor

73. Dans la zone de Ngalenka (Podor), le recensement fait en mars 2012, a permis d'identifier 1617 ménages dans la zone de traitement de Podor et 585 autres dans la zone de contrôle de Podor. Cependant, compte tenu du fait que les ménages ne sont pas encore connus, tous les 1617 ménages de la zone de traitement ont été échantillonnés. Par contre, pour la zone de contrôle, un échantillon aléatoire de 440 ménages dans la zone de contrôle de Podor a été choisi.

Questions d'évaluation :

74. En prenant appui sur le modèle conceptuel adopté pour l'enquête de référence, les principales questions de recherche qui seront traitées sont :

- L'accès à l'eau d'irrigation (ou son utilisation) a-t-il accru ?
- Y' a-t-il eu une augmentation des superficies sous production ?
- Le volume de la production agricole a-t-il augmenté? Si oui, de combien?
- Quel est l'impact des activités du projet sur les sources et le niveau de revenu des ménages ?
- L'impact sur les résultats varie-t-il en fonction du sexe, de l'âge et de la tranche de revenu?
- Les activités du projet entraînent-elles une meilleure perception de la sécurité foncière?
- L'amélioration de la sécurisation foncière incite-t-elle les producteurs à investir?

Autres Analyses

75. L'évaluation d'impact du projet IWRM comprendra aussi l'analyse "par sexe et autres sous-groupes" (âge, sexe, catégorie socio-économique, etc.) et celle sur les conséquences imprévues.

76. L'analyse par sexe et autres Sous-groupes sera faite sur la base de la participation des Bénéficiaires en examinant la distribution des bénéfices par sous-groupes (par exemple genre et catégorie de revenu). Cette analyse vise à répondre aux questions suivantes:

- (1) Combien de personnes devraient tirer profit de l'augmentation du revenu du ménage engendrée par le projet?
- (2) Quelle est la proportion des bénéficiaires qui sont pauvres ?
- (3) Combien gagne chaque bénéficiaire du projet, en moyenne ?
- (4) Pour chaque dollar investi par MCC, combien les pauvres peuvent-ils tirer ?

- (5) Quels sont les expériences des femmes et les changements de conditions socio-économiques qui en découlent, notamment dans la cuvette de Ngalenka?

77. L'analyse sur les "Conséquences imprévues" va porter sur les obstacles imprévus ou sur les effets secondaires inattendus du projet IWRM par le biais de données quantitatives recueillies auprès des ménages, des entreprises et d'autres parties prenantes à travers les questions suivantes :

- Le projet IWRM a-t-il eu des conséquences non souhaitées ? Si oui, pourquoi ?
- Qui est affecté par ces conséquences non souhaitées ?
- Y a-t-il eu des conséquences négatives non souhaitées qui auraient pu être atténuées ? Comment ?

3.2.1.2. Évaluation du Projet Routes

78. Pour le Projet Réhabilitation des Routes, l'évaluation d'impact vise à répondre à la question de savoir comment les bénéficiaires ont été affectés par la mise en œuvre d'un programme.

79. Au début du projet, MCC et MCA ont essayé de poursuivre une évaluation d'impact basée sur la méthode de la double différence. Finalement, il s'est avéré que cette méthode n'était pas la plus appropriée pour apprécier tous les bénéfices du projet, notamment les petits changements induits auprès des ménages.

80. Le Projet de Réhabilitation des Routes (PRR) devrait augmenter les revenus de nombreux ménages. Mais, à court terme, les bénéfices attendus pour chaque ménage, pris individuellement, ne sont pas assez significatifs pour être captés par la méthode de la double différence. Il s'y ajoute que dans le contexte actuel du PRR, la méthode de la double différence ne permet pas de capter les bénéfices attendus auprès des groupes de traitement. En effet, il peut y avoir plusieurs usagers de la route qui pourraient ne pas venir de la zone immédiate de la route et qui pourraient l'emprunter régulièrement. Dans ce cas, les bénéfices pour ces derniers, en termes de diminution des coûts de transport ne pourront pas être captés par la méthodologie qui était mise en place.

81. Une revue faite par MCC des anciennes évaluations, avec les contributions des experts dans le domaine du transport, a permis d'identifier le modèle HDM-4 comme la méthode la plus adaptée dans l'estimation des bénéfices des projets routiers (particulièrement pour les routes primaires). Ainsi, MCC a décidé d'utiliser le modèle HDM-4 pour estimer les bénéfices finaux du PRR.

82. En utilisant le modèle HDM-4 pour estimer les bénéfices du Projet Routes, MCC veut faire une estimation à la fin du projet, mais aussi une deuxième estimation quelques années après la fin (en 2018). Cette deuxième estimation va être appuyée par des répétitions des comptages et d'autres études nécessaires pour le modèle pendant une période de 3 ans après la fin du Compact.

83. Les questions auxquelles la nouvelle méthodologie va répondre sont :
- a. Quel est le montant des bénéfices réalisés par le projet ?
 - b. Est-ce que le projet était justifié en termes de coûts et bénéfices ?
 - c. Quel était le niveau d'accroissement du trafic sur la RN2 et la RN6 ?

84. Le rapport final pour l'évaluation est attendu au fin 2018.

4. GESTION ET ADMINISTRATION DU SUIVI-EVALUATION

4.1. Responsabilités

85. L'élaboration du Plan de Suivi et d'Evaluation post-Compact par le staff du programme a été axée sur une démarche participative impliquant les partenaires d'exécution (SAED, AGEROUTES), des partenaires, les bénéficiaires et selon les procédures du MCC en matière de suivi et d'évaluation. La gestion du plan de SE est sous la responsabilité de l'entité qui sera désignée par la Primature et se fera en étroite collaboration avec la SAED et l'AGEROUTE.

86. La gestion et la coordination de toutes les activités de Suivi - Evaluation post-Compact sont sous la responsabilité de l'entité désignée par la Primature à cet effet qui est chargé de la collecte, de la compilation, du traitement et de l'analyse des données sur les activités et les indicateurs spécifiques.

87. Le point focal MCC pour le suivi évaluation fournit l'assistance technique nécessaire à l'équipe de suivi évaluation post-Compact, afin de faciliter l'exécution des activités spécifiques conformément aux procédures en vigueur.

88. Les principales tâches de suivi-évaluation post-Compact sont :

- ✚ mettre en place un dispositif de Suivi-Evaluation intégrant la collecte, le traitement, l'analyse, la vérification/validation et la centralisation de l'information sur les indicateurs d'ITT ;
- ✚ disséminer l'information et les résultats liés à la performance et aux impacts du Programme dans un souci de transparence à travers le site web et/ou tout autre support.
- ✚ faciliter la participation aux activités de SE et susciter l'intérêt des différents partenaires impliqués directement ou indirectement dans le déroulement des activités et le succès du Compact ;
- ✚ vérifier la qualité des données ;
- ✚ gérer les accords de partenariat avec des entités gouvernementales dans le domaine du suivi-évaluation ;
- ✚ faciliter le travail des équipes des évaluations d'impact, à travers notamment un appui à la préparation des missions, la coordination des commentaires des parties prenantes sur les livrables, et à l'organisation des ateliers de restitution.

89. La Cellule d'Appui au MCA-S ou l'entité désignée par la Primature assume les tâches suivantes :

- ✚ collecte et reporting sur les données d'intervention des autres partenaires intervenant dans les zones d'intervention des projets ;
- ✚ diffusion à l'extérieur des données sur les indicateurs du MCA-Sénégal, en particulier auprès des services gouvernementaux ;
- ✚ capitalisation sur l'expérience et les leçons apprises dans le processus de mise en œuvre du MCA-Sénégal ;
- ✚ collaboration avec MCC dans la mise à jour des indicateurs de rentabilité économique sur la base des données de terrain.

4.1.1. Système de diffusion du SE

90. La diffusion des résultats du Plan de Suivi et d'Evaluation post-Compact est articulée autour des produits suivants :

- Rapport Annuel qui comprend le tableau de Suivi des Indicateurs (ITT) qui présentent le niveau d'atteinte périodique et cumulé des indicateurs ;
- Rapports spécifiques : ce sont les mises à jour élaborées à la demande, les rapports d'enquêtes, et les rapports des études spécifiques.

4.1.2. Stratégie de communication du Suivi-Evaluation Post-Compact

91. Il est aussi prévu dans le PSE post-Compact l'organisation d'ateliers d'information des Parties Prenantes sur le SE permettant de disséminer les résultats. Ce rôle sera assuré par la Cellule d'appui au MCA-Sénégal ou l'entité désignée par la tutelle.

5. BUDGET DU S&E

92. L'évaluation de l'impact est financée directement par le MCC. Les données que les partenaires (SAED, AGEROUTE, Cellule d'Appui, etc.) vont collecter ainsi que les ateliers de partage et de validation des résultats des missions de MCC seront pris en charge par le Gouvernement du Sénégal.

93. MCC prendra en charge le recrutement des évaluateurs indépendants et le Gouvernement du Sénégal sera responsable de la collecte des données de suivi et de l'organisation des ateliers de restitution de ces évaluations.



ANNEXES

6. ANNEXES

6.1. Annexe I : Glossaire

Activité : actions ou travaux dans l'exécution desquels des intrants, notamment des fonds, une assistance technique ou tout autre type de ressources sont mobilisés pour réaliser des produits spécifiques. En règle générale, plusieurs activités réunies constituent un Projet et concourent toutes à l'atteinte de l'Objectif du Projet.

Bénéficiaire : une personne qui réalise une amélioration de son niveau de vie principalement à travers une augmentation des revenus découlant de gains économiques générés par les projets financés par MCC.

But – l'objectif ultime d'une action de développement. Pour ce qui est des Compacts, le but a toujours été la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique.

Cible – le résultat attendu d'un indicateur spécifique à réaliser à un temps donné

Compact – l'accord dénommé *Millennium Challenge Compact*, conclu entre les États-Unis, agissant par l'intermédiaire du *Millennium Challenge Corporation*, et le Gouvernement du pays bénéficiaire de l'assistance du *Millennium Challenge Account* au terme duquel, le MCC fournit cette assistance au pays.

Condition critique : condition qui appartient à l'environnement du projet et qui est hors de contrôle et hors de la responsabilité du gestionnaire de projet.

Durabilité : Probabilité que les effets positifs d'un projet ou d'un programme perdurent après l'arrêt des financements.

Effets (outcome) : sont des changements, voulus ou non, résultant directement ou indirectement d'une intervention de développement.

Efficacité : Degré de réalisation des objectifs d'un projet. L'efficacité s'apprécie par comparaison entre les résultats obtenus (produits, effets directs, impacts) et les résultats attendus tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

Efficience : rapport entre les résultats obtenus et les moyens déployés (humains, matériels, financiers, temps, etc.).

Enquête de base (baseline survey) ou étude de base (baseline study) : une enquête ou étude réalisée au début d'un projet/programme et préalablement à l'intervention de développement afin de relever les données permettant d'établir la situation de référence et comprenant notamment des données sur chaque catégorie d'acteurs et de bénéficiaires. Elle servira de point de comparaison pour la mesure des progrès accomplis (résultats et réalisations) et sert de référence importante pour l'évaluation finale.

Entrée en vigueur : date à partir de laquelle le Compact entre en vigueur et prend effet, c'est-à-dire le début de sa durée de vie. La durée du Compact est de 5 ans.

Evaluation à mi-parcours : l'évaluation réalisée à la moitié de la durée d'intervention du programme afin de relever les performances et les résultats du projet par rapport à la situation de référence et par rapport aux objectifs initiaux.

Evaluation d'impact : une étude qui mesure l'évolution du revenu des individus, du ménage ou de la communauté ainsi que d'autres aspects du bien-être suite à l'action d'un projet ou d'un programme donné. Le trait distinctif de l'Evaluation d'impact est l'utilisation du scénario contrefactuel, qui lui identifie ce qui se serait passé au niveau des bénéficiaires si le projet ou le programme n'avait pas existé.

Evaluation finale est une évaluation réalisée à la fin du projet ou de la période de mise en œuvre d'une action afin de relever les performances, les résultats et l'impact par rapport à la situation de référence et à ses objectifs.

Évaluation : appréciation systématique et objective d'un programme en cours ou achevé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. L'évaluation a pour objet d'apporter des réponses à des questions spécifiques, de porter un jugement d'ensemble sur une opération et de tirer des enseignements destinés à améliorer les actions, la planification et les décisions futures. L'évaluation vise en général à déterminer l'efficience, l'efficacité, l'impact, la durabilité et la pertinence des objectifs du projet ou de l'organisation.

Gestion Axée sur les Résultats : une philosophie et une approche de gestion qui privilégie l'obtention de résultats sur les plans de la planification, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation. Elle est fondée sur le principe de l'engagement pris en vue d'obtenir des résultats et sert de guide pour la définition des activités, l'évaluation des

moyens à déployer et la stratégie de gestion du projet / programme. Elle a pour objet d'approcher la dépense de l'activité et l'activité des bénéficiaires et d'en permettre la traçabilité et l'imputabilité.

Gestion des risques : comprend l'ensemble des processus de planification du management des risques, de l'identification et de l'analyse des risques, de réponses, de surveillance et de maîtrise des risques du projet. La plupart de ces processus sont mis à jour tout au long du projet. Les objectifs du management des risques du projet sont d'augmenter la probabilité et l'impact des événements positifs et de diminuer la probabilité et l'impact des événements défavorables au projet.

Hypothèses : Suppositions explicites et raisonnables sur le comportement de variables ou de facteurs exogènes au projet (éléments de contexte) susceptibles d'avoir une incidence sur l'avancement ou la réussite de ce projet. Elles sont exprimées sous forme de conditions permissives dans la logique du programme et se rapportent aux conditions considérées comme nécessaires pour atteindre pleinement les objectifs fixés.

Impact : le résultat attendu d'un Compact sur les bénéficiaires. L'impact des Compacts du MCC est la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique.

Indicateur commun : Indicateurs dont se sert le MCC pour mettre en commun les résultats des différents pays dans certains secteurs et fournir un rapport externe sur les parties prenantes clés .

Indicateur d'objectif : les indicateurs qui mesurent les effets intermédiaires (à long termes) d'une activité ou d'un ensemble d'activités et qui sont directement en rapport avec les Indicateurs de Produits(Output).

Indicateur de but : indicateurs qui mesurent l'évolution au niveau de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté constatée pendant et après la mise en œuvre du programme.

Indicateur de jalon de processus : indicateurs qui mesurent les progrès réalisés dans l'accomplissement des activités du Projet. Ils constituent un précurseur de la réalisation des Produits(Output) du Projet et un moyen pour s'assurer que le Plan de Travail est exécuté dans les délais et que les performances attendues seront atteintes.

Indicateur de Produits(Output) : indicateurs qui mesurent directement les activités de projet. Ils décrivent et quantifient les biens et services produits directement suite à la mise en œuvre d'une activité.

Indicateur : une variable quantitative ou qualitative qui fournit des moyens simples et fiables de mesure des réalisations d'une action de développement.

Indicateurs de résultats ou de performance : ce sont les indicateurs de produits, d'effets, d'objectifs et de but qui sont suivis et contrôlés durant la mise en œuvre de projet pour évaluer le progrès à un moment précis. Ils fournissent de la rétroaction au système de gestion et mesurent l'atteinte des résultats escomptés.

Intrants : les ressources financières, humaines et matérielles mobilisées pour l'action de développement.

Logique de programme : un schéma qui montre comment les rendements de chaque activité concourent aux résultats, aux objectifs et au but fixés d'un Compact.

Millennium Challenge Account : le compte qui reçoit les fonds que le Congrès américain a alloués pour la mise application du *Millennium Challenge Act* 2003.

Objectif : Il traduit un état souhaité que le projet se propose d'atteindre dans un délai déterminé.

Parties Prenantes : Les parties prenantes du projet sont les personnes et les organisations activement impliquées dans le projet ou programme, ou dont les intérêts peuvent subir l'impact de l'exécution ou de l'achèvement du projet, positivement ou négativement.

Pertinence : Mesure dans laquelle les objectifs d'un projet correspondent aux priorités du groupe cible et aux politiques de l'emprunteur et des bailleurs de fonds.

Plan de suivi-évaluation : C'est un ensemble construit et articulé de méthodes, procédures et règles destiné à la collecte, au stockage, au traitement, à l'analyse et à la diffusion des informations relatives aux activités menées. Il met en relation quatre éléments fondamentaux : des données et informations relatives aux activités menées, des acteurs (ceux qui produisent et/ou utilisent l'information), des procédures qui déterminent les relations entre les acteurs et les données, des outils mis au point pour l'analyse et l'évaluation des données et diffusion des données recueillies. Il prévoit les moyens et les compétences nécessaires pour mettre en œuvre le système en vue d'améliorer la base de prise de décision dans le cadre de la gestion et la mise en œuvre du projet ou de la capitalisation des expériences

Produits (Output) : le résultat direct d'une activité de Projet. Les biens et services produits du fait de la mise en œuvre d'une activité.

Programme : un ensemble de projets dont les buts convergent vers un objectif commun.

Projet : un ensemble d'activités mises en œuvre ensemble en vue d'atteindre un objectif.

Réalisation : est l'état physique ou non physique qui résulte des biens et de services découlant directement de l'exécution des activités du projet.

Résultat : le produit ou l'impact d'une intervention de développement, c'est un changement mesurable ou descriptible qui résulte de la réalisation d'un certain nombre d'activités ou découle d'une relation de cause à effet.

Risques : menace de l'environnement interne ou externe, susceptible de retarder ou d'empêcher l'accomplissement des objectifs du projet, d'entraver le démarrage, la poursuite. Il est constitué par la possibilité qu'un fait ayant des conséquences non souhaitables se produise.

Scénario d'absence d'intervention (situation contrefactuelle) : la situation ou les conditions qui, selon les suppositions, se seraient produites pour certaines personnes ou groupes de personnes si le programme du MCC n'existait pas.

Situation contrefactuelle : la situation ou les conditions qui, selon les hypothèses, aurait eu lieu pour certaines personnes ou groupes de personnes, en l'absence du programme de la MCC.

Situation de référence (situation de départ) : c'est la situation avant une action de développement, par rapport à laquelle les progrès réalisés peuvent être mesurés ou comparés. C'est la description de l'état dans lequel se trouvent, préalablement à l'intervention, la zone d'action du projet, les bénéficiaires, les principaux acteurs à la base, ainsi que l'ensemble des principaux paramètres pour les indicateurs de réalisation, de résultats et d'impact. L'ensemble de ces informations servira de point de comparaison pour la mesure des progrès accomplis.

Suivi : la collecte et analyse régulière d'informations dans le but de faciliter en temps utile la prise de décisions, de présenter des indications sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs finaux et dans l'atteinte de résultats intermédiaires. Il permet d'améliorer la transparence et sert de base à l'évaluation et à la capitalisation de l'expérience. C'est une fonction permanente qui recourt à la collecte méthodique de données afin de fournir aux responsables et aux acteurs à la base d'un projet en cours de mise en œuvre des indications sur l'état d'avancement et la progression vers les objectifs retenus.

Système Intégré de Gestion : un système conçu pour collecter, traiter, stocker et disséminer des données pour aider à la gestion des programmes.

Taux de Rentabilité Economique (TRE) : c'est une analyse de la croissance au niveau micro-économique qui mesure les augmentations attendues dans les revenus des ménages ou la valeur ajoutée des différentes firmes pour les comparer au coût lié à la création des augmentations de revenu. Le taux de rentabilité économique s'exprime en termes de pourcentage et représente le taux d'intérêt auquel les avantages nets actualisés égalent les coûts actualisés.

Valeur de référence (point de départ) : la situation avant une action de développement qui sert de point de départ à partir duquel les progrès réalisés peut être évalués et comparés. C'est la description de l'état dans lequel, avant l'intervention du projet, les bénéficiaires, les principaux acteurs sont, ainsi que les paramètres clés pour les indicateurs d'activités, de résultats et d'impact. Toutes ces informations serviront de référence pour mesurer les progrès accomplis.

6.2. Annexe II : Logique du programme

6.2.1. Logique du Projet d'Irrigation et Gestion des Ressources en Eau

	Problème	Activité/Sous-Activités	Outputs (Années 1-5) 2010 - 2015	Short-term Outcomes (Année 5) 2015	Medium/Long-term Outcomes (Années 6-10) 2016 - 2020	Impacts (Années 10-20)
Activité dans la Delta (\$159.4m)	<ul style="list-style-type: none"> Faibles rendements agricoles Plusieurs milliers d'hectares de terres abandonnées Rendements agricoles faibles Mauvaise qualité de l'irrigation Mauvaise qualité des infrastructures existantes de drainage Disponibilité faible de l'eau d'irrigation Absence d'un système de drainage approprié Salinité des terres 	<ul style="list-style-type: none"> Construction dans la Delta Mitigation environnemental et sociaux Intégration sociaux et de genre 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois temporaires 17 structures de contrôle d'eaux créé 149 km des canaux réhabilités 36 km des canaux nouveaux 8 km de digues de protection construites Mise en œuvre du PAR Exécution des aspects sociaux et du genre 	<ul style="list-style-type: none"> Superficies aménagées (37 941 ha) Augmentation des superficies sous production (23 160 ha cultivés) Augmentation des débits (65m3 par seconde) Mise en place d'un réseau de drainage satisfaisant (nombre d'ha drainés) 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de l'intensité culturale (IC Delta, IC Ngalenka) Augmentation des Productions Agricoles : <ul style="list-style-type: none"> 277,000 tonnes de riz paddy 115,000 tonnes des tomates 130,000 tonnes d'oignons Augmentation des revenus agricoles Opportunités d'emplois dans le secteur agricole renforcées Accès foncier amélioré Sécurisation des investissements Entretien et maintenance des infrastructures Contribution à l'augmentation des investissements dans le secteur agricole 	<ul style="list-style-type: none"> 268,000 bénéficiaires du projet Augmentation de 35% dans les revenus des ménages Autosuffisance /Sécurité Alimentaire
Activité dans Ngalenka (\$159.4m)	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'investissement faible en raison de droits de propriété incertains et de l'augmentation des conflits fonciers en raison de la demande accrue de terres irriguées à la suite du projet IGRE. Conflits fonciers récurrents Faible formalisation des droits d'occupation Manque / Absence d'outils pour la gestion des terres Méconnaissance par les acteurs de terrain des outils et du cadre institutionnel pour la gestion des terres Système judiciaire inaccessible 	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'un nouveau périmètre irrigué de 450ha de terre cultivable 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois temporaires 6 km de digues de protection construites 25 km des canaux primaires et secondaires construits 14 km des chemins d'accès construits 2 stations de pompage créées 	<ul style="list-style-type: none"> 440 ha sous production 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de l'intensité culturale (IC Delta, IC Ngalenka) Augmentation des Productions Agricoles : <ul style="list-style-type: none"> 277,000 tonnes de riz paddy 115,000 tonnes des tomates 130,000 tonnes d'oignons Augmentation des revenus agricoles Opportunités d'emplois dans le secteur agricole renforcées Accès foncier amélioré Sécurisation des investissements Entretien et maintenance des infrastructures Contribution à l'augmentation des investissements dans le secteur agricole 	<ul style="list-style-type: none"> 268,000 bénéficiaires du projet Augmentation de 35% dans les revenus des ménages Autosuffisance /Sécurité Alimentaire
Activité de Sécurisation Foncière (\$3.9m)	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'investissement faible en raison de droits de propriété incertains et de l'augmentation des conflits fonciers en raison de la demande accrue de terres irriguées à la suite du projet IGRE. Conflits fonciers récurrents Faible formalisation des droits d'occupation Manque / Absence d'outils pour la gestion des terres Méconnaissance par les acteurs de terrain des outils et du cadre institutionnel pour la gestion des terres Système judiciaire inaccessible 	<ul style="list-style-type: none"> Clarification de la situation foncière Affectation des terres et formalisation des titres Mise en place et application des outils de Sécurisation foncière Renforcement des capacités Mise en place des comités de gestion des conflits fonciers 	<ul style="list-style-type: none"> Patrimoine foncier connu ou droits fonciers clarifiés 41 862 ha cartographié Droits fonciers formalisés (3,440 ha formalisés) Droits fonciers des groupes vulnérables renforcés 9 Comités Techniques d'Appui renforcés et fonctionnels 7 registres fonciers et 2 livres fonciers, la mise à jour du POAS, système d'informations fonciers, et création des manuels des procédures pour l'allocation de terre 600 individus formés sur les outils de sécurité foncière Création de 33 Organisations d'Utilisateurs d'Eau 	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance locale des ressources foncières améliorée Maîtrise des outils de gestion et de sécurisation foncière améliorée Réduction des Conflits fonciers Capacités techniques des Collectivités Locales et des Services Techniques déconcentrés renforcés Conflits fonciers gérés et résolus 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de l'intensité culturale (IC Delta, IC Ngalenka) Augmentation des Productions Agricoles : <ul style="list-style-type: none"> 277,000 tonnes de riz paddy 115,000 tonnes des tomates 130,000 tonnes d'oignons Augmentation des revenus agricoles Opportunités d'emplois dans le secteur agricole renforcées Accès foncier amélioré Sécurisation des investissements Entretien et maintenance des infrastructures Contribution à l'augmentation des investissements dans le secteur agricole 	<ul style="list-style-type: none"> 268,000 bénéficiaires du projet Augmentation de 35% dans les revenus des ménages Autosuffisance /Sécurité Alimentaire

Problème	Activité/Sous-Activités	Outputs (Années 1-5) 2010 - 2015	Short-term Outcomes (Année 5) 2015	Medium/Long-term Outcomes (Années 6-10) 2016 - 2020	Impacts (Années 10-20)
Social Safeguards Activity (\$1m) L'étude de faisabilité a montré que les services de garde dans les domaines d'intervention permettront aux femmes de se libérer et de tirer le meilleur parti de possibilités économiques potentielles	- Etablissement des garderies d'enfants	- Construction de 8 garderies d'enfants - Etablissement de 8 comités de gestion - Formation de 16 enseignants et assistants	- Augmentation d'enfants participants aux garderies	- Augmentation de la productivité des femmes - Augmentation du nombre d'enfants inscrits à l'école primaire avant l'âge de 7 ans - Accroissement de l'autonomisation et l'autopromotion des Femmes	

N.B. : Les chiffres cités dans la logique de programme n'ont pas été mis à jour pour correspondre avec les nouveaux objectifs fixés dans le Plan S & E révisé. Cependant, la logique de résultat reste le même, les chiffres peuvent être sensiblement différents.

6.2.2. Logique du Projet de réhabilitation des Routes

Problème	Activité/Sous-Activités	Outputs (Années 1-5) 2010 - 2015	Short-term Outcomes (Année 5) 2015	Medium/Long-term Outcomes (Années 6-10) 2016 - 2020	Impacts (Années 10-20)
Réhabilitation du RN2 Le projet de réhabilitation des routes est conçu pour accroître l'accès des bénéficiaires aux marchés intérieurs et internationaux grâce à une meilleure qualité de la route et une réduction des temps de déplacement et les coûts. Le secteur routier joue un rôle essentiel au Sénégal. Environ 99% des marchandises produites au Sénégal sont transportées par la route et 95% des voyages intérieurs se fait par la route.	- Réhabilitation du RN2 - Construction du Pont de Ndioum - Mitigation Sociale et Environnemental - Intégration Sociale et du Genre - Réhabilitation du RN6 - Construction du Pont de Kolda - Mitigation Sociale et Environnemental - Intégration Sociale et du Genre	- Création d'emplois temporaires liés aux travaux - 120km de routes sont réhabilitée sur le RN2 - Mise en œuvre des PAR - Exécution des aspects sociaux et du genre - Création d'emplois temporaires liés aux travaux - 256km de routes sont réhabilitée sur le RN6 - Mise en œuvre des PAR - Exécution des aspects sociaux et du genre	- Amélioration de la qualité des routes - Augmentation de trafic sur le RN2 et RN6 - Réduction des durées de voyage - Réduction des coûts de transport - Meilleure accessibilité aux services sociaux de base - Meilleure accessibilité aux marchés nationaux et internationaux	- Augmentation des opportunités économiques pour les ménages - Augmentation des flux et opportunités commerciaux - Augmentation des chiffres d'affaires des entreprises	- 260,000 bénéficiaires du projet - Augmentation des revenus / consommation de bénéficiaires
Réhabilitation du RN6					

N.B. : Les chiffres cités dans la logique de programme n'ont pas été mis à jour pour correspondre avec les nouveaux objectifs fixés dans le Plan S & E révisé. Cependant, la logique de résultat reste le même, les chiffres peuvent être sensiblement différents.

6.3. Annexe III : Analyse des Parties Prenantes du Suivi-Evaluation Post-Compact

Parties prenantes importantes (acteurs clés)	Objectifs poursuivis ou intérêts par rapport au Suivi-Evaluation du Compact (exprimés ou non)	Pouvoir / capacité (forces et faiblesses principales) par rapport au SE	Position relationnelle (objective)	Stratégies / actions envisagées (pour le bénéfice du SE du post Compact)
1 Gouvernement du Sénégal	Suivi et Evaluation du Compact Suivi de la contribution à la lutte contre la pauvreté et aux autres documents de planification ou stratégies Finalisation et l'entretien d'infrastructures structurantes Capitalisation sur le processus	Représenté par la Cellule d'Appui ou toute entité qui sera désignée par la Primature.	Décideur, représenté par la Cellule d'Appui ou toute entité qui sera désignée par la Primature.	<ul style="list-style-type: none"> Observer : les directives, les amendements politiques, les stratégies, les autres dispositifs de SE ; Communiquer : formelle (correspondances, notes synthétiques, rapports) et informelle (restitution des études, organisation de missions, participation à des fora / ateliers / séminaires) sur les indicateurs, les performances, les analyses du PSE post compact ; Satisfaire : tous les besoins en information identifiés et nouveaux ; Collaborer : collaboration directe et formelle
2 Millennium Challenge Corporation MCC	Suivi et Evaluation du Compact Suivi de la performance du Compact à travers les indicateurs de performance retenus dans les accords Suivi de la conformité du PSE post compact par rapport aux directives	Mise en place de procédures pour le SE Approbation du Plan de Suivi & Evaluation post compact Veille au respect du PSE, la qualité et fiabilité des données du SE Contrôle et Approbation des produits du PSE post compact	Baillieur Approbation des produits Emission du PSE post compact Evaluation du compact	<ul style="list-style-type: none"> Veiller : au respect des directives, amendements et instructions sur le PSE post compact et les produits ; Communiquer : formelle (correspondances, notes synthétiques, rapports) et informelle (restitution des études, organisation de missions, participation à des fora / ateliers / séminaires) sur les indicateurs, les performances, les analyses du PSE post compact ; Satisfaire : tous les besoins en information identifiés et nouveaux ; Collaborer : collaboration directe, formelle et informelle.
3 Cellule d'Appui au MCA-Sénégal ou toute entité qui sera désignée par la Primature.	Suivi et Evaluation du compact Coordination des activités post compact Suivi et Evaluation de la participation des partenaires d'exécution (SAED et AGEROUTE)	Consultation dans la mise en œuvre et la conception du PSE post compact Appui-conseil dans le fonctionnement du PSE post compact. Intermédiation avec les autres dispositifs de SE au niveau des partenaires au développement.	Appui-conseil dans la mise en œuvre et le fonctionnement du PSE post compact.	<ul style="list-style-type: none"> Observer : les observations et propositions d'amélioration sur le PSE post compact et les produits ; Communiquer : formelle (correspondances, notes synthétiques, rapports) et informelle (restitution des études, organisation de missions, participation à des fora / ateliers / séminaires) sur les indicateurs, les performances, les analyses du PSE post compact ; Satisfaire : tous les besoins en information identifiés et nouveaux ; Collaborer : collaboration directe, formelle et informelle.
4 Bénéficiaires directs (Ménages et Entreprises de la zone d'intervention)	Obtention d'informations sur les activités post compact	Fourniture d'informations et de données sur leur appréciation des activités mises en œuvre Identification des contraintes	Bénéficiaires des produits (informations) du PSE post compact	<ul style="list-style-type: none"> Observer : leurs intérêts sur les données fournies (format ou type de support utilisé) ; Communiquer : formelle et informelle (restitution, organisation de réunions, participation aux activités) sur les indicateurs, les performances, les analyses du PSE post compact ; Satisfaire : tous les besoins en information identifiés et nouveaux ; Collaborer : collaboration indirecte, formelle (par le biais de support de communication) et informelle (communication personnelle).

Parties prenantes importantes (acteurs clés)	Objectifs poursuivis ou intérêts par rapport au Suivi-Evaluation du Compact (exprimés ou non)	Pouvoir/capacité (forces et faiblesses principales) par rapport au SE	Position relationnelle (Objective)	Stratégies / actions envisagées (pour le bénéfice du SE du post Compact)
5 Partenaires (SAED et AGERROUTE)	Suivi et Evaluation du Compact Finalisation et entretien des infrastructures	Fourniture de données primaires et secondaires au PSE post compact Mise à disposition de données secondaires pour le PSE post compact Renseignement de l'ITT aux périodes opportunes	Intervient (fourniture d'informations) dans le processus de collecte de données Mise à dispositions de données et d'informations (dispositifs internes de SE)	<ul style="list-style-type: none"> Observer : les directives, les amendements politiques, les stratégies, et propositions d'amélioration sur le PSE post compact et les produits ; Communiquer : formelle (correspondances, notes synthétiques, rapports) et informelle (restitution des études, organisation de missions, participation à des fora / ateliers / séminaires) sur les indicateurs, les performances, les analyses du PSE post compact ; Satisfaire : tous les besoins en information identifiés et nouveaux ; Collaborer : collaboration directe, formelle et informelle entre les dispositifs de SE ; identifier des axes de convergence et de synergie.
6 D'autres Partenaires (ANSD, DEEC, Direction des Routes, DAPSA, etc.)	Echanges de données et partage d'informations sur les activités du compact et post compact	Mise à disposition de données secondaires pour le PSE post compact	Partenaire dans la mise en oeuvre du post compact	<ul style="list-style-type: none"> Observer : les exigences sur la qualité des données du SE, les observations et propositions d'amélioration sur le PSE post compact et les produits ; Communiquer : formelle (correspondances, notes synthétiques, rapports) et informelle (restitution des études, organisation de missions, participation à des fora / ateliers / séminaires) sur les indicateurs, les performances, les analyses du PSE post compact ; Satisfaire : tous les besoins en information identifiés et nouveaux ; Collaborer : collaboration directe, formelle et informelle, par le biais de protocole de collaboration.
7 Presse	Obtention d'informations sur les activités post-Compact et du niveau de performance	Pouvoir d'influence, partenaire dans la diffusion d'informations sur le Compact Fourniture d'informations et de données sur leur appréciation des activités mises en oeuvre	Pouvoir d'influence Bénéficiaires des produits (informations) du PSE post compact	<ul style="list-style-type: none"> Observer : leurs intérêts sur les données fournies (format ou type de support utilisé), l'utilisation des données et les publications d'articles sur les activités ; Communiquer : formelle (ateliers, organisation de visites, mise à disposition de produits du PSE post compact, atelier de présentation des résultats) sur les indicateurs, les performances, les analyses du PSE ; Satisfaire : tous les besoins en information identifiés et nouveaux ; Collaborer : collaboration directe et formelle.
8 Grand Public	Obtention d'informations sur les activités post-Compact et du niveau de performance	Fourniture d'informations et de données sur leur appréciation des activités mises en oeuvre Identification des contraintes	Bénéficiaires des produits (informations) du PSE post compact	<ul style="list-style-type: none"> Observer : leurs intérêts sur les données fournies (format ou type de support utilisé) ; Communiquer : formelle par le biais de la Presse, des productions du PSE et du Site Web ; Satisfaire : tous les besoins en information.

6.4. Annexe V : Valeurs cibles des Indicateurs de performance

Indicator	Units	Indicator Classification Type	Baseline year	Baseline year	Year 1		Year 2		Year 3		Year 4		Year 5		Long Term
					Oct. 2010 - Sept. 2011	Oct. 2011 - Sept. 2012	Oct. 2012 - Sept. 2013	Oct. 2013 - Sept. 2014	Oct. 2014 - Sept. 2015						
PROGRAMME															
Indicateur P1. : Taux de variation des Revenus nets des bénéficiaires tirés du projet Irrigation	Pourcentage	Niveau	0	2011-12											35
Indicateur P.2. : Variation du coût d'exploitation des véhicules par kilomètre de voyage sur la RN#2	US\$	Niveau	0	2015									0.05		N/A
Indicateur P3. Variation du coût d'exploitation des véhicules par kilomètre de voyage sur la RN#6	US\$	Niveau	0	2015									0.16		N/A
PROJET IRRIGATION ET GESTION DES RESSOURCES EN EAU															
Indicateur IWRM.1. : Production de riz paddy irrigué (Delta et Ngalenka)	Tonnes	Niveau	102 000	2010-11			107 000	107 000	107 000	107 000	107 000	107 000	111 000		277 000
Indicateur IWRM.2. : Production de tomate (Delta et Ngalenka)	Tonnes	Niveau	12 700	2010-11			14 200	14 200	14 200	14 200	14 200	14 200	35 500		115 000
Indicateur IWRM.3. : Production d'oignons (Delta et Ngalenka)	Tonnes	Niveau	10 900	2010-11			16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	40 000		130 000
Indicateur IWRM.4. : intensité culturale (Delta)	Pourcentage	Niveau	60%	2011-12			60%	60%	60%	60%	60%	60%	70%		150%
Indicateur IWRM.5. : intensité culturale (Ngalenka)	Pourcentage	Niveau	20%	2011-12			20%	20%	0	0	100%	100%	120%		180%
Indicateur IWRM.6. : Superficie totale des terres avec une infrastructure d'irrigation améliorée (aménagée) (Delta et Ngalenka)	Hectares	Niveau	34 848	2010-11			36 541	36 541	37 554	37 554	38 381	38 381	38 381		42 721
Indicateur IWRM.7. : Superficie de terre sous production selon les saisons (Delta et Ngalenka)	Hectares	Niveau	21 400	2010-11			20 300	20 300	20 300	20 300	20 300	20 300	23 600		56 600
Indicateur IWRM.8. : Débit total mesuré (Q) aux ouvrages de Ronkh et G	Rate	Niveau	20	2010-11			20	20	20	20	20	20	65		N/A
Indicateur IWRM.9. : Nombre d'hectares formalisés (ayant un titre d'affectation et enregistré)	Hectares	Cumulatif	0	2010-11			0	0	0	0	748	748	3 440		N/A
Indicateur IWRM.10. : Pourcentage de conflits fonciers résolus	Pourcentage	Niveau (Cumulatif)	0	2010-11			0	0	0	0	30	30	50		50
Indicateur IWRM.11. : Nombre de conflits fonciers résolus	Nombre	Cumulatif	0	2011-12							N/A	N/A	N/A		N/A
Indicateur IWRM.12. : Nombre de parcelles corrigées ou incorporées dans le système d'information foncière	Parcelles	Cumulatif	0	2011-12					5 694	5 694	5 787	5 787	5 787		N/A

Indicator	Units	Indicator Classification Type	Baseline	Baseline year	Year 1		Year 2		Year 3		Year 4		Year 5		Long Term
					Oct. 2010 - Sept. 2011	Oct. 2011 - Sept. 2012	Oct. 2012 - Sept. 2013	Oct. 2013 - Sept. 2014	Oct. 2014 - Sept. 2015						
Indicateur IWRM.13. : Nombre de droits fonciers ¹² formalisés	Nombre	Cumulatif	0	2011-12		0		2500		0		600		2500	2500
Indicateur IWRM.14. : Nombre de comités et commissions de gestion des terres mis en place ou améliorés	Nombre	Cumulatif	0	2010-11	9	9			9	9		9		9	N/A
PROJET REHABILITATION DES ROUTES															
Indicateur RRP.1. : Trafic moyen journalier annuel (TMJA) Richard-Toll – Ndioum	Nombre	Niveau	1 029	2011-12		1 029								1155	N/A
Indicateur RRP.2. : Trafic moyen journalier annuel (TMJA) Ziguinchor – Tanaff	Nombre	Niveau	571	2007		181								963	N/A
Indicateur RRP.3. : Trafic moyen journalier annuel (TMJA) Tanaff – Kolda	Nombre	Niveau	301	2007		23								562	N/A
Indicateur RRP.4. : Trafic moyen journalier annuel (TMJA) Kolda – Kounkané	Nombre	Niveau	798	2007		716								1426	N/A
Indicateur RRP.5. : Taux de variation de la durée des voyages sur la RN#2	Pourcentage	Niveau	0	2011-12		0								-15	-15
Indicateur RRP.6. : Taux de variation de la durée des voyages sur la RN#6	Pourcentage	Niveau	0	2011-12		0								-50	-50
Indicateur RRP.7. : Rugosité sur la RN#2	Mètres / kilomètres	Niveau	3,2	2011-12		3,2								2,4	N/A
Indicateur RRP.8. : Rugosité sur la RN#6	Mètres / kilomètres	Niveau	13,0	2011-12		13,0								2,5	N/A
Indicateur RRP.9. : Nombre de morts suite aux accidents de la circulation	Nombre	Niveau	43	2013-14								N/A		N/A	N/A
Indicateur RRP.10. : Kilomètres de routes réhabilitées sur la RN#6	Kilomètres	Cumulatif	0	2010-11	0	0			0	0		0		252	N/A
Indicateur RRP.11 : Kilomètres de routes achevées	Kilomètres	Cumulatif	0	2010-11	0	0			12			234		372	N/A

¹² Cet indicateur se rapporte aux ménages, entreprises et entités légales disposant de droits fonciers formalisés.

6.5. Annexe VIII : Canevas des Rapports Annuel

6.5.1. Canevas du Rapport Annuel

ENTETE AVEC LE NOM DE LA DIRECTION D'ORIGINE

- INTRODUCTION
 - o Rappel des objectifs de l'année pour la SAED, l'AGEROUTE)
- ETAT D'EXECUTION DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL
 - ✦ *Produit ou Résultat N°..... : "Intitulé"*
 - o Bilan annuel et Analyse
 - o Rappel des activités prévues (objectifs qualitatifs :
 - o Les réalisations durant l'année par activités et tâches :
 - o Nom de l'activité :
 - Réalisations
 - Analyse de la Performance
 - Difficultés spécifiques
 - o Nom de l'activité :
 - Réalisations
 - Analyse de la Performance
 - Difficultés spécifiques

Tableau : Niveau d'atteinte des indicateurs de performance du Produit/Effet durant l'année du Post-Compact

	Indicateurs	Cibles	Réalisation	Taux d'efficacité	Observations justification des écarts
Produit/Effet XX. : "Intitulé"	Indicateurs du produit/effet				
Code selon le cadre logique et nom de l'Activité	Indicateurs	Cibles	Réalisation	Taux d'efficacité	
AXX1.	Indicateurs		
AXX2.	Indicateurs		
AXX3.	Indicateurs		
	Indicateurs		

- o Enseignements
- o Analyse des principales contraintes rencontrées et enseignements dans l'exécution du Produit/Effet.

- DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PROPOSEES
- PERSPECTIVES
 - o Principaux axes d'intervention de la SAED, de l'AGEROUTE durant la prochaine année
- ANNEXES
 - o Tableau de synthèse des niveaux d'atteinte des activités durant l'année
 - o Tableau d'avancement annuel par rapport aux objectifs du Post-Compact
 - o Etc.

6.6. Annexe IX : Points focaux du Suivi-Evaluation post Compact

Nom & Prénoms	Responsabilité	Structure	Localité	Téléphone	E-mail
Amadou NIANG	Point focal S&E	SAED	St-Louis	77 511 22 72	
Mamadou NDAO	Point focal S&E	AGEROUTE	Dakar	77 333 89 16	mndao@ageroute.sn
Ousmane FAYE	Point focal HDM-4	AGEROUTE	Dakar	77 740 13 31	ofaye@ageroute.sn
Toyi BASEI	Assistant Point focal HDM-4	AGEROUTE		77 332 49 20	tbasei@ageroute.sn
Mamadou Assane NIANG	Point focal S&E	Cellule de Gestion et de Suivi	Dakar	77 333 07 96	assaniang@gmail.com